

H16, en grand amateur du capitalisme triomphant, a décidé de sous-traiter une partie de son formidable boulot à de petits esclaves cybernautes. Dans sa magnanime générosité, il a pourvu un sujet de taille : la retraite pour tous ou passer d'une retraite par répartition à une par capitalisation. Et là, c'est le drame, on pète un klaxibulle<sup>TM</sup>, en se demandant comment traiter un tel sujet, qui implique notamment rien que dans l'idée de sa mise en œuvre, un gouvernement qui en a dans le pantalon, du jamais vu depuis ~~trente~~ quarante ans en France ! A ce moment, le doux regard rêveur de l'anarcho-capitaliste que je suis, lâche la bride à son imagination et je vous laisse témoin du drame qui s'en suit.

Tout d'abord, conformément à l'hypothèse d'un gouvernement qui en a dans le pantalon, nous allons poser quelques présupposés un peu couillus, comme l'hypothèse très peu réaliste, que la réforme du vrai salaire soit déjà active, et qu'en conséquence, tout un chacun paie directement l'ogre gérant sa retraite par un chèque mensuel. A partir de là, le premier pas vers des lendemains qui chantent autre chose que l'internationale, c'est un petit discours à la télé du président qui explique doctement entre deux chouquettes que la retraite par répartition, c'est fini – Schlack, comme ça ! – Vous n'avez plus à cotiser tous les mois – Boum, crochet du droit ! Troll Socialiste K.O.

Ensuite suivra un petit documentaire précisant les modalités pour tout un chacun. On résume ça ici rapidement. Il va falloir que chaque contribuable calcule la somme de ses cotisations, comme s'il les avait placée sur un livret A au fur et à mesure des cotisations. Ici, je propose que les calculs soient effectués par le premier intéressé, car c'est de sa responsabilité, et autrement les calculs faits par les fonctionnaires ne seraient pas finis avant 2041...

*En gros, c'est comme si Pépé Marcel, au lieu de donner bêtement sa cotisation à la caisse de retraite, avait déposé chaque mois ce même montant sur son livret A (je suis sûr que les comptables de Bercy pourront mettre au point un petit fichier Excel, tout bien comme il faut). Ainsi, on obtient la somme de ce qui aurait été mis de côté, jusqu'à aujourd'hui, avec les intérêts du Livret A qui font des petits.*

Une fois la somme mise de côté sur le livret A connue par le contribuable, il n'existe plus que deux possibilités : il est retraité ou non. Après avoir résolu cette question assez ardue, viennent les deux conséquences possibles.

- **Il est retraité**, dans ce cas, il est procédé au calcul de la somme des retraites déjà versées. Celle-ci est retirée du montant précédemment mis de côté sur le livret A. L'Etat procède ensuite au rendu de ce qui reste, si le résultat est négatif (i.e. la somme des versements de retraite est plus grande que la somme cotisée), on le considère comme nul.

*Comme si, Pépé, dès son départ à la retraite a commencé à piocher dans le pactole accumulé et calculé précédemment. Aujourd'hui, Pépé retire tout ce qui lui reste et en fait qu'il lui plaît (le réinvestir en obligations d'Etat n'est pas une bonne idée).*

- **Il est encore dans la vie active**, dans ce cas, le contribuable possèdera alors un crédit d'impôt égal à P, dans lequel il piochera chaque année, pour éviter de payer des impôts (P sera réactualisé comme si la somme était sur un livret A). Si P n'est pas entièrement consommé, au moment de la retraite du contribuable, celui récupèrera le restant à ce moment-là.

*En gros, Jean a cotisé 25 ans, il a accumulé 250K€. Au lieu de payer, 7K€ d'IRPP chaque année, il piochera dans sa cagnotte sur le livret A, jusqu'à la retraite où il retirera ce qui reste ou qu'il ne reste plus rien.*

**Conclusion :**

Cette proposition de réforme a pour objectif :

- d'en finir une bonne fois pour toute avec la retraite par répartition,
- de ne pas foutre les retraités dans la misère du jour au lendemain (il y a peu de chance que la somme des cotisations amputées des versements déjà effectués soit nulle ou négative),
- de ne pas creuser trop le déficit d'un coup pour le remboursement des actifs en échelonnant sur plusieurs années celui-ci avec un crédit d'impôt actualisable,
- d'avoir une réponse simple et facilement compréhensible à cet épineux problème des retraites,
- d'être juste avec chacun, par un traitement égal (pas de caisses spéciales pour les amis, syndicalistes, fonctionnaires, ...)

Il reste à déterminer pour les retraités comment sera échelonné le rendu de la somme car Mamie Jeannot se retrouvant avec 350 K€ sur son compte en banque du jour au lendemain c'est un appât pour les vols, pillages et autres arnaques. Pour cela, je propose du cas-par-cas.